

MÉMORIAL NATIONAL



**DE LA GUERRE D'ALGÉRIE
ET DES COMBATS
DU MAROC ET DE LA TUNISIE**

LE MÉMORIAL NATIONAL DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE

En 1998, a été décidé la construction d'un mémorial de la guerre d'Algérie, rappelant également les combats menés au Maroc et en Tunisie.

Il a été créé à cette fin un groupe de réflexion composé de représentants des principales associations combattantes de cette période, d'historiens et de parlementaires. Ce groupe a largement consulté dans le milieu associatif concerné par la guerre d'Algérie, aussi bien dans celui des anciens combattants, que dans ceux des harkis et des rapatriés.

A l'issue de ses travaux, le groupe de réflexion a estimé que le mémorial sur lequel seraient inscrits les noms des soldats et supplétifs morts pour la France en Algérie, au Maroc et en Tunisie entre 1952 et 1962, devait être élevé à Paris, lieu symbolique de la reconnaissance nationale, dans un site prestigieux propice aux célébrations. Il a considéré que le choix de l'emplacement était une donnée prioritaire, témoignant de manière exemplaire d'une volonté de reconnaissance nationale.

La Ville de Paris, qui a été sollicitée pour mettre un site à disposition, en a proposé plusieurs. Le groupe de réflexion les a systématiquement visités, pour retenir finalement, à l'unanimité, la parcelle de la promenade du quai Branly comprise entre le pont d'Iéna et l'avenue de la Bourdonnais (7^{ème} arrondissement).

UNE MISE À JOUR PERMANENTE

Dans le même temps, le recensement des noms des combattants à inscrire sur le monument a été entrepris, par fusionnement des fichiers correspondants, détenus respectivement par le Service des pensions des armées, s'agissant des anciens militaires, et par le Bureau des mentions de la DMPA, s'agissant des civils.

Il a été demandé parallèlement aux associations membres du groupe de réflexion de comparer cette liste avec leurs propres éléments, afin d'y apporter éventuellement les identités complémentaires qui n'y figureraient pas.

Aujourd'hui, 22 959 noms, dont celui de 3 010 supplétifs, ont été inscrits sur la liste. **Le monument s'avère, dans sa conception, propice aux modifications, qui seraient alors apportées via le dispositif informatique associé au mémorial.**

Un concours a ensuite été lancé pour choisir un concepteur et un jury, composé de maîtres d'oeuvres qualifiés, de membres du groupe de réflexion et de représentants de la DMPA, a été constitué.



Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 13 avril 2001. Parmi les neuf candidats qui ont répondu, quatre ont été sélectionnés pour présenter un projet. C'est celui de l'architecte Gérard COLLIN-THIÉBAUT qui a été retenu.

Le marché de conception-réalisation a été notifié au concepteur le 29 novembre 2001 et l'oeuvre a été installée sur le site en octobre 2002, en coopération avec la mairie du VIIème arrondissement.

LES CARACTÉRISTIQUES

Ce mémorial est constitué de trois colonnes alignées, de section carrée (5,85 m de haut x 0,60 m de côté), séparées chacune de deux mètres et moulées dans un béton de la même teinte que la pierre calcaire de Paris.

Sur les côtés externes des colonnes des extrémités est sculptée en creux la mention : « Mémorial National de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, 1952-1962 ».

Sur la face avant de la première colonne, un afficheur électronique à lettres permet de faire défiler en continu, de la base au sommet, les noms et prénoms des soldats et supplétifs morts pour la France, année par année, et par ordre alphabétique. La deuxième colonne diffuse des messages rappelant la période de la guerre d'Algérie et le souvenir de tous les combattants morts au cours du conflit et des supplétifs qui ont disparu après le cessez-le-feu⁽¹⁾. La troisième permet la recherche rapide d'un nom sur l'ensemble de la liste, grâce à une borne interactive.

Les trois colonnes sont érigées sur une aire traitée dans une autre couleur et une autre matière. Une inscription au sol rappelle le souvenir des morts au cours des opérations ou après le cessez-le-feu.⁽²⁾

(1) Messages défilant sur la colonne centrale

« A la mémoire des combattants morts pour la France lors de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, et à celle de tous les membres des forces supplétives, tués après le cessez-le-feu en Algérie, dont beaucoup n'ont pas été identifiés ».

« 1 343 000 appelés ou rappelés, 405 000 militaires de carrière ou engagés, près de 200 000 supplétifs ont servi sur les différents théâtres d'opération d'Afrique du Nord :

Algérie : du 1^{er} novembre 1954 au 2 juillet 1962

Maroc : du 1^{er} juin 1953 au 2 mars 1956

Tunisie : 1^{er} janvier 1952 au 20 mars 1956 ».

(2) Inscription gravée sur le sol

« A la mémoire des combattants morts pour la France lors de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, et à celle de tous les membres des forces supplétives, tués après le cessez-le-feu en Algérie, dont beaucoup n'ont pas été identifiés ».



HISTORIQUE DU PROJET I

- 3 mars 1998 Constitution du groupe de réflexion sur la création du mémorial de la guerre d'Algérie
- 1998-2000 Réunions du groupe de réflexion
- 13 avril 2001 Appel public à candidature pour le projet
- 24 avril 2001 Date limite de réception des candidatures (9 dossiers reçus)
- 9 mai 2001 Première réunion du jury pour sélectionner les candidats admis à présenter une offre
- 30 mai 2001 Désignation des quatre candidats admis à présenter un projet
- 25 juin 2001 Remise du dossier de consultation aux 4 candidats retenus
- 31 août 2001 Date limite de réception des projets
- 12 septembre 2001 Seconde réunion du jury en vue de l'examen des projets et du classement des candidats
- 25 septembre 2001 Désignation du lauréat, **Gérard COLLIN-THIÉBAUT**
- 22 mai 2002 Autorisation de travaux au titre de la loi du 31 décembre 1913 accordée par le chef de service départemental de l'architecture et du patrimoine de Paris
- 22 mai 2002 Ordre de service à l'entreprise **OLIN-LANCTUIT** prévoyant le démarrage des travaux, le programme prévoyant deux phases :
- g du 22 mai au 14 septembre 2002: travaux préparatoires en usine
g du 15 septembre au 30 octobre 2002 : installation sur le site
- 22 octobre 2002 Signature entre la Ville de Paris et le ministère de la défense de la convention portant transfert de gestion de la parcelle du quai Branly
- 5 décembre 2002 Inauguration officielle par Monsieur **Jacques CHIRAC**, Président de la République, en présence de Monsieur **Jean-Pierre RAFFARIN**, Premier Ministre, de Madame **Michèle ALLIOT-MARIE**, ministre de la défense, et de Monsieur **Hamlaoui MEKACHERA**, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.



LE GROUPE DE RÉFLEXION

En 1998, un groupe de réflexion sur la création d'un mémorial de la guerre d'Algérie a été mis en place*.

Ce groupe de travail, présidé par M. Jean Lanzi, journaliste, ancien combattant d'Algérie, fut chargé d'étudier les questions suivantes :

- type de monument à créer
- choix du lieu de l'implantation
- détermination de la liste des combattants dont le nom serait inscrit sur le monument
- moyens de financement.

Au nombre des membres, figuraient des personnalités du monde combattant, des directeurs de centres d'archives et des historiens,

M. Michel Boesch (Bureau Réglementation et litiges des pensions militaires de retraite et état civil, ministère de la Défense)
M. Hugues Dalleau (UNC-UNCAFN)
M. Georges Durand (Association des professeurs d'histoire- géographie)
Général Maurice Faivre (Cercle pour la défense des combattants d'Afrique du Nord)
M. Jacques Goujat (FNCPG-CATM)
M. Gilbert Jacquemin, puis M. Georges Doussin (ARAC)
M. Jean-Charles Jauffret (historien)
Mme Martine Lemalet (historienne)
M. Wladyslas Marek (FNACA),
M. Benjamin Stora (historien)
M. Pierre Velon, puis M. Serge Cours (Union fédérale)

et des parlementaires, MM. Jacques Baudot, sénateur, Marcel Lesbros , sénateur, Maxime Gremetz, député, et Jean-Jacques Kucheida, député.

Enfin, Monsieur Tahar Boubebci, ancien vice-président du conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants, participa au groupe de travail en tant que personne qualifiée.

Le groupe a notamment décidé que le mémorial porterait les noms des seuls combattants ayant obtenu la mention réglementaire « Mort pour la France » entre 1952 et 1962 en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

A ce jour, 22 319 personnes, dont 3010 supplétifs, ont été répertoriées. Le groupe de réflexion s'est vu invité à étudier cette liste au regard de ses propres éléments, afin de l'abonder éventuellement.

**Arrêté du 3 mars 1998 (JO du 11 mars 1998).*



LE JURY DU CONCOURS

Le jury appelé à évaluer les projets présentés et à désigner le lauréat était composé de personnalités du monde combattant et de représentants de la Ville de Paris. Les ministères et organismes interministériels concernés étaient représentés par des spécialistes de la création artistique et de l'architecture :

La composition du jury était la suivante :

Mesdames et Messieurs

Wladyslas MAREK	président de la fédération nationale des anciens combattants d'Algérie (FNACA)
Hugues DALLEAU	président de l'union nationale des combattants (UNC), membre du Haut conseil de la mémoire combattante
Françoise DUCROS	inspectrice de la création artistique de la délégation aux arts plastiques, ministère de la Culture et de la communication
Jean-Louis CHARPENTIER	architecte à la DRAC, représentant de la direction de l'architecture et du patrimoine, ministère de la Culture et de la communication
Patrick PORCHERON	directeur de cabinet "de l'adjointe au Maire de Paris, chargée de la Mémoire et du monde combattant
Dominique ALBA	architecte urbaniste, chargée de mission au cabinet du Maire de Paris
Marc BARANI	architecte consultant, mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques

Le directeur général de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes était représenté dans le jury par un membre sans voix délibérative.

Le secrétariat du jury était assuré par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense.



NOTE D'INTENTION DE L'ARTISTE, GÉRARD COLLIN-THIÉBAUT

« Pour un mémorial lumineux »

« Qu'est-ce qu'un mémorial, sinon un lieu de rassemblement transformant les deuils individuels en deuil collectif, en hommage à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour leur pays ? On le lit autant qu'on le regarde. Il obéit en fait aux principes de la tragédie théâtrale

- unité de temps par la date de commémoration,
- unité de lieu représentée par le mémorial lui-même,
- unité d'action lors de la cérémonie.

Les monuments aux morts sont des relais du souvenir et en un siècle leurs formes sont rentrées dans notre mémoire collective : témoins de l'histoire, ils se dressent silencieux dans chaque commune, érigés en hommage à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie, donnant ainsi un sens à la mort et entretenant le souvenir. Ils s'élèvent le plus souvent vers le ciel, quelle que soit leur forme, couverts de listes de noms, le regard se faisant donc de bas en haut, mais la lecture de haut en bas.

J'ai désiré pour ce projet répondre à ce réflexe d'identification, en conservant ce regard de bas en haut, par la colonne, mais également pour la lecture moderne, en tentant d'interpeller un public mosciique où se mêlent promeneurs, passants réguliers, touristes,...

Il s'agit, par ce projet, d'être là pour les personnes concernées mais aussi de happer tout passant, engoncé dans ses *pensées* quotidiennes, et de provoquer une émotion, par cette espèce « d'arrêt sur image », leur rappelant le sacrifice de ces jeunes vies à des fins patriotiques. Pour ce faire, il n'y a que les moyens techniques adaptés à notre temps, et c'est tout cet ensemble qui en fera un mémorial du troisième millénaire.

« LE REGARD VERS L'ALGÉRIE... »

Etrangement, il ne faudrait pas beaucoup pour que cette parcelle de 100 mètres de long et 24 mètres de large, quai Branly, en surplomb de la Seine, rappelle aux appelés d'alors le quai d'où ils ont embarqué la première fois en partance pour la ville d'Alger. D'où mon idée de conserver l'aspect du sol. Dans le respect du cahier des charges, j'ai décidé de créer un espace physique ouvert quoique bien démarqué, flanqué de colonnes.

L'ensemble est donc composé d'une matérialisation au sol et de trois colonnes adossées à l'alignement des platanes, placées de telle façon que lorsque l'on lira, sur leur face avant, les noms des soldats, le regard sera tourné vers le sud, donc l'Algérie... L'axe d'alignement des trois colonnes quant à lui se fait d'est en ouest (du levant au couchant, de la naissance à la mort).



LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Le mémorial sera constitué d'un espace virtuel uniquement marqué au sol, que l'on traversera, ou que l'on longera, sans changer sa course, et, au fond, contre les platanes, des colonnes alignées, de section carrée (5,85 m de haut x 0,60 m de côté), séparées chacune par deux mètres, et moulées en béton dans la teinte de celle de la pierre calcaire de Paris. Sur la face avant de chaque colonne, un afficheur électronique littéral, enchâssé sur toute sa hauteur, permettra de faire défiler, en continu, les prénoms et les noms des soldats et supplétifs morts pour la France, année par année, et par ordre alphabétique.

Les noms sortiront de terre, pour aller s'éteindre dans le ciel. Les faces externes des colonnes des extrémités, côté gauche de la colonne de gauche, pour les passants venant de l'est, et côté droit de la colonne de droite pour ceux venant de l'ouest, seront marqués en creux (un peu comme de l'intaille) avec la mention « MÉMORIAL NATIONAL DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE 1952-1962 ». Le tout se jouant de la lumière du soleil levant le matin, du soleil couchant le soir, et de la lumière frissante la nuit, grâce à des spots placés dans le sol de part et d'autre de chaque colonne. Tout en étant discrètes, ces colonnes seront à la nuit visibles des sites environnants (...).

« UNE OEUVRE PATIENTE, LIÉE À L'ÉTERNITÉ »

Souvent mon intention a été de placer une oeuvre discrète, presque muette, dans un monde bruyant, agité, qui par contrecoup la rend très présente et combien parlante. En effet il faut ici une oeuvre patiente, liée à l'éternité, attendant le visiteur de passage, pour produire en lui un micron d'imprévisible, une émotion, pour le pousser à se souvenir.

Il faut voir ici une oeuvre d'art se dissimulant derrière une fonctionnalité, une utilité bien réelle pour son époque, où le contemporain réside autant dans le concept que dans l'effet plastique, d'où aussi le caractère artistique novateur d'un tel dispositif.

Au mémorial maintenant de rappeler aux passants du quai Branly, à tous ceux qui l'ignorent ou l'ont oublié, que près de 23 000 soldats sont morts quelque part pour eux et pour leur pays ».

Gérard COLLIN-THIÉBAUT.



LA GUERRE D'ALGÉRIE ET LES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE, UNE PAGE D'HISTOIRE

L'Algérie (1954-1962)

L'Algérie tient au XX^{ème} siècle une place à part dans l'empire français par l'ancienneté de ses liens, par sa proximité avec le territoire métropolitain et par un important peuplement européen qui s'est installé à partir de 1830 au côté des populations locales.

Son rôle s'accroît au cours de la Grande Guerre, où elle contribue à l'effort militaire français, et surtout lors de la Seconde guerre mondiale où Alger devient, en 1943 et 1944, la capitale de la France Libre. Français et musulmans venus d'Algérie participent nombreux à la libération de la métropole.

La politique officielle d'assimilation apparaît cependant contradictoire avec l'inégalité politique entre les deux catégories de population. Aussi bien, le nationalisme algérien s'y développe et réclame la reconnaissance de l'autonomie politique et des droits égaux pour les musulmans. L'insurrection de mai 1945, durement réprimée, apparaît comme le prélude de la guerre d'indépendance qui éclatera lors de la Toussaint 1954, principalement dans les Aurès.

Dans un contexte global de décolonisation, au moment où les protectorats voisins de Tunisie et du Maroc vont accéder à l'indépendance, l'image d'une Algérie française, prospère et pacifiée, est trompeuse. Le fossé s'approfondit entre le million d'européens, souvent citadins attachés à un territoire qu'ils considèrent tout à la fois comme leur pays et comme le prolongement de la France, et les 8 millions d'algériens musulmans. Ruraux pour la plupart, ceux-ci sont menacés par la paupérisation, peu scolarisés et sous-administrés.

La politique d'intégration et de modernisation économique et sociale de l'Algérie, engagée en 1955, se heurte à la fois aux européens désireux de maintenir le statu quo et aux nationalistes algériens regroupés au sein du F.L.N. (Front de libération national). Loin de s'apaiser, le conflit se durcit et s'étend, le F.L.N. contraignant la population algérienne à choisir son camp. De son côté, la France intensifie l'action militaire en envoyant le contingent en Algérie dès 1955. L'armée française quadrille ce territoire, l'administre, fait de l'action psychologique, de l'assistance sociale et pourchasse les membres de l'A.L.N. (Armée de libération nationale). Cependant, aucune solution n'est en vue. La loi-cadre de février 1958 reconnaît la personnalité algérienne, tout en affirmant que l'Algérie fait partie intégrante de la République.

La faiblesse de la IV^{ème} République, qui ne parvient pas à venir à bout de l'insurrection algérienne, la crainte éprouvée par les européens d'Algérie de voir leur pays abandonné au F.L.N. et la volonté de l'armée de ne pas céder, expliquent la crise de mai 1958 et le retour au pouvoir du général de Gaulle.



Tout en relançant l'effort militaire, celui-ci propose la « paix des braves » et met en place un vaste programme de modernisation économique : le « plan de Constantine ». Les effets en restent limités. La guerre continue en dépit des revers subis par l'A.L.N. La cause de l'indépendance algérienne gagne chaque jour des partisans sur le plan international et dans l'opinion publique française.

L'évolution de la politique algérienne du général de Gaulle, qui le conduit de l'idée d'autodétermination (septembre 1959) à celle d'Algérie algérienne (novembre 1960) radicalise les oppositions. Elles se manifestent notamment à Alger lors des « barricades » (janvier 1960) et du putsch militaire (avril 1961). Conforté par les résultats du référendum de janvier 1961 qui lui apporte le soutien des trois-quarts des français métropolitains, le général de Gaulle recherche avec le G.P.R.A. (Gouvernement provisoire de la république algérienne) les voies de la paix par de longues négociations qui aboutissent à la signature, le 18 mars 1962, des accords d'Evian. La proclamation du cessez-le-feu à partir du lendemain 19 mars n'arrête pas les violences dont les harkis, corps supplétif de l'armée française, sont, par milliers, les principales victimes. C'est dans une situation chaotique que la France reconnaît l'indépendance de l'Algérie le 3 juillet 1962. Ainsi prend fin, avec le retour des européens en métropole, une présence qui avait duré plus de 130 ans de l'autre côté de la Méditerranée.

Le Maroc (1953-1956)

Dans un Maroc devenu protectorat français en 1912, la défaite de 1940 porte un coup sévère au prestige français, même si le recrutement pour les armées d'unités marocaines ne se tarit pas. Le nationalisme se développe à l'initiative du parti de l'Istiqlal et du sultan Mohamed V ben Youssef, qui devient le symbole des revendications d'indépendance. En 1952, les manifestations anti-françaises se développent. Dès lors, l'épreuve de force devient inévitable : méfiant à l'égard des forces progressistes, le gouvernement français remplace le Sultan le 20 août 1953. Cette action politique ne fait pas cesser le terrorisme nationaliste et engendre même une action violente dans les classes populaires européennes. Rentré triomphalement dans son pays, après un exil imposé en Corse puis à Madagascar (1953-1955), Mohamed V obtient la reconnaissance de l'indépendance du Maroc par la France, le 2 mars 1956.

La Tunisie (1952-1956)

Placée sous protectorat français par le traité du Bardo (1881), la Tunisie est au cours de la Seconde guerre mondiale le théâtre de l'affrontement des troupes de l'Axe et des Alliés (1942-1943), tandis que des régiments tunisiens s'illustrent en Italie et en France en 1943-1944. Le nationalisme tunisien, conduit par le parti du Néo-Destour mené par Habib Bourguiba, engendre des actes de terrorisme et un début de guérilla dès 1952. Pendant deux ans, l'armée française doit faire face à un mouvement armé qui commet plusieurs attentats à Tunis et dans les grandes villes du pays.

Après les accords signés en juin 1955 mais caducs avant même d'avoir été appliqués, le protocole du 20 mars 1956 abolissant le traité du Bardo reconnaît l'indépendance totale du royaume de Tunis. Un an plus tard, la république de Tunisie est proclamée et Bourguiba en devient le premier président.

